



Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques ne reconnaissent plus FO DGFIP dans la démarche intersyndicale opérée sur le CTS emplois de la DRESG du 19 décembre 2012.

La démarche ainsi que le déroulement du dialogue pourtant acceptés par les trois parties au final n'ont pas été respectés par FO DGFIP.

Par conséquent nous leur retirons les droits de l'utilisation de la liminaire intersyndicale de ce CTS.

Initialement la position commune était de ne pas débattre sur le point de la situation des emplois de la DRESG en 2013 (13 suppressions) à cet effet nous avons demandé au directeur de déplacer ce point en dernière position afin de ne pas l'aborder.

Finalement FO DGFIP a demandé à s'exprimer sur ce point ce qui nous a contraint à écouter afin de pouvoir voter contre. *(selon l'article 19 du règlement intérieur des comités techniques locaux).*

Cette expression a privilégié un point précis d'un service au détriment de l'intérêt général, et a porté sur le nombre de pactes recrutés sur la DRESG ainsi que sur le budget alloué pour les auxiliaires, alors même que nous dénonçons dans la liminaire commune la précarisation ainsi que les attaques du statut.